

Conditions Définitives en date du 28 novembre 2014



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 500.000.000 d'euros

SOUCHE No : 4

TRANCHE No : 1

**Emission de Titres d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros portant
intérêt à Taux Fixe venant à échéance en décembre 2023**

Prix d'Emission : 100 %

AGENT PLACEUR

Crédit Mutuel ARKEA

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 24 septembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°14-515 en date du 24 septembre 2014) relatif au Programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.puydedome.fr/Finances), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | Emetteur : | Département du Puy-de-Dôme |
| 2. | (a) Souche : | 4 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet |
| 3. | Devise(s) Prévues(s) : | Euro (EUR) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 10.000.000 EUR |
| | (b) Tranche : | 10.000.000 EUR |
| 5. | Prix d'émission : | 100% du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur Nominale Indiquée : | 100.000 EUR |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 2 décembre 2014 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | La Date de Paiement du Coupon la plus proche du 2 décembre 2023 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 1.36% par an |

10. Base de Remboursement/Paiement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal
11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : Non Applicable
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibérations du Conseil Général n°3.18 du 18 décembre 2013 et n°3.20 du 26 mars 2013
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 1.36 % par an payable annuellement à l'échéance
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : Le 2 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance, non ajusté
- (c) Montant de Coupon Fixe : 1360 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : Non Applicable
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Exact/Exact-ICMA
- (f) (Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : Le 2 décembre pour chaque année
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non Applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
19. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 Euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 Euros
21. Montant(s) de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.5), pour illégalité (Modalité 5.8) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : Conformément aux Modalités
 - (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.5) : Oui
 - (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 5.5) : Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
 - (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
 - (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.7) : Non applicable
24. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable

25. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
27. Masse (Modalité 10) : Masse Contractuelle est applicable.
- Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- CACEIS CORPORATE TRUST (439 430 976 RCS PARIS)
- Adresse : 14, rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX
- Représenté par M. Jean-Michel DESMAREST
- Fonction : Directeur Général de CACEIS Corporate Trust
- Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :
- CACEIS BANK FRANCE (692 024 722 RCS PARIS)
- Adresse : 1-3, place Valhubert – 75013 PARIS
- Représenté par Mme Carine ECHELARD
- Fonction : Directeur Général de CACEIS BANK
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400€ TTC par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

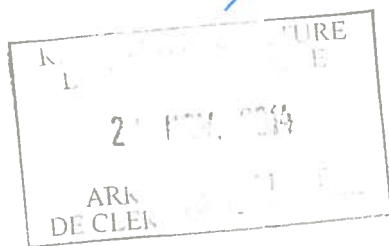
Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil général du Puy-de-Dôme.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Jean-Louis Escuret, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 2 décembre 2014 a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 4.900 euros

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne font l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros: Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. RENDEMENT

Rendement : 1,36% l'an.
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des

Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(a) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

(b) Commission de l'Agent Placeur : Non Applicable

(c) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Crédit Mutuel ARKEA

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : [FR0012336642](#)

(b) Code commun : 114359157

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust
1/3, Place Valhubert
75206 Paris cedex 13
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable